

Martine Mollet
ACORD Rhône-Alpes

FRAGMENTS D'UN DISCOURS SUR LA COOPÉRATION

EXERCICE périlleux que de faire un état de la coopération régionale en 1991, année de bien des initiatives régionales et de construction d'une nouvelle architecture nationale avec l'inscription de la Bibliothèque de France dans le paysage documentaire français. Si ACORD¹, première structure de coopération à avoir été implantée en région, a été sollicitée pour donner un point de vue, c'est probablement que sa pratique de six ans de coopération lui donne un peu du recul nécessaire à toute tentative d'évaluation. Celle-ci cependant restera *partielle* car circonscrite à la lecture publique et à une région particulière qui a, à l'origine, implicitement servi de laboratoire de la coopération, et forcément *partiale*, car il n'est pas facile d'être à la fois juge et partie. Parler de coopération régionale, de ses difficultés, de ses succès, de ses perspectives, est délicat, en effet, quand on appartient à cette catégo-

rie de personnel, née en 1984 avec la décentralisation, et désignée fort vilainement sous le nom de « permanents » de la coopération. Difficile, quand on sait que l'essentiel de notre travail consiste à fédérer des énergies et des initiatives professionnelles autour d'une idée fort inégalement partagée. A l'heure des bilans, chanter les louanges de la coopération ne suffit plus, se faire l'avocat du diable pourrait produire des effets pervers. Ce sont donc, en vrac, les mots clefs qui ont fondé notre projet rhônalpin qui seront présentés tels quels, dans un discours quelque peu accidenté, réglé seulement par l'ordre alphabétique, cher aux bibliothécaires. Cette formule d'abécédaire permettra une plus libre expression et laissera au lecteur toute liberté d'appréciation, coopération oblige !

Quelques préalables

Préalable 1 : Si l'on a beaucoup discoursu en ces temps de décentralisation sur la coopération, cela ne signifie pas que l'on n'ait jamais coopéré auparavant. Les tentatives nationales ont été nombreuses et

les initiatives locales convaincantes avant 1984.

Cela ne signifie pas non plus que depuis, l'on coopère beaucoup, le discours d'incitation à la coopération, largement véhiculé depuis 1985 par les administrations, les colloques et les revues professionnelles n'ayant pas forcément débouché sur des actes ! Il faut reconnaître que le passage à l'acte est difficile, car derrière la convergence vers une action commune se cachent de grandes différences. Le projet de coopération en effet se construit autour d'un consensus artificiel, alimenté par l'énergie mobilisée par quelques-uns, encouragé par l'ambition de quelques autres, permis par l'opportunisme de certains et freiné par la résistance de ceux qui n'adhèrent pas ! Si ce cocktail est moteur pour le lancement et la construction d'un projet, il reste bien fragile pour surmonter tous les obstacles.

Préalable 2 : Un bel effort a été accompli en une décennie pour développer les bibliothèques, couronné par l'édification d'une grande bibliothèque, voulue par le Président de la République, et qui,

1. ACORD : Agence de coopération régionale pour la documentation.

elle-même amorce la constitution de nouveaux réseaux. Quelle reconnaissance pour notre profession et quelles perspectives pour la décennie à venir ! Parallèlement, des résultats tangibles de coopération ont pu être repérés dans les régions. Pour ne citer que Rhône-Alpes, l'ACORD peut se prévaloir aujourd'hui d'avoir mis en place une base bibliographique, un catalogue collectif régional, une coopérative d'achat de programmes audiovisuels, un lieu de réflexion et d'observation avec un ambitieux programme de recherche, un lieu d'information avec la publication du trimestriel *Coopération*, des *Cahiers de Coopération* et de toute une série de catalogues et manuels coopératifs divers... sans cesser de rester disponible et ouverte à toute autre forme de coopération.

Et pourtant, plaintes, désenchantements, désillusions saluent le plus souvent toutes ces initiatives. Faut-il s'en faire l'écho ou vaut-il mieux penser qu'elles occultent une immense pudeur à manifester trop d'épanouissement professionnel ?

Préable 3 : Un dernier préalable avant d'aborder l'abécédaire annoncé, pour saluer l'optimisme de ceux qui croient encore en l'esprit d'entreprise, même si beaucoup d'initiatives peuvent tourner court lorsqu'elles n'obtiennent pas de résonance dans la durée. A ceux qui sont encore incrédules, rappelons que Saint Thomas croyait au moins ce qu'il voyait, et aux désespérés, que si les obstacles sont encore nombreux, ils ne sont pas insurmontables.

Petit abécédaire de la coopération

A comme action, autonomie, autofinancement

Action : l'action valide le passage de la réflexion à la réalisation.

L'action, base de toute coopération, est une étape quelquefois difficile à franchir par une profession qui privilégie souvent le « dire » au « faire ».

Le projet, qui détermine les objectifs à atteindre, est le préalable à l'action. Il enrichit le discours professionnel et est à l'origine de bien des colloques, débats ou autres tables rondes recherchés avec gourmandise par les bibliothécaires sans pour autant toujours surmonter l'épreuve de la réalité.

L'autonomie ne se décrète pas, elle se prend

Ce discours fausse la perception du milieu et ne permet pas une juste évaluation qui ne peut être que l'aboutissement de l'action.

La coopération nécessite l'action, elle requiert des coopérateurs un engagement sur des objectifs déterminés en commun qui aille au-delà de l'acquiescement. Elle est mobilisatrice de ressources et d'énergies.

L'action nécessite de la persévérance, de la ténacité, de maintenir un cap malgré les nombreuses résistances provoquées par une idée et bien au-delà un acte qui n'est pas « naturel ».

En Rhône-Alpes, après la mobilisation importante de plus de 300 professionnels portés par un projet novateur, la difficulté est aujourd'hui de maintenir la même

cohésion autour d'idées devenues réalités avec tout le cortège de difficulté qu'entraîne l'acte de « faire ». Ne pas se laisser décourager par les obstacles techniques, politiques, économiques qui se multiplient à l'envi demande une grande opiniâtreté : elle seule peut permettre de concrétiser par de multiples services les idées des uns et des autres. Malheureusement, si l'expression des besoins de coopération rallie toujours le plus grand nombre, au moment du passage à l'acte, ne restent souvent que les « permanents » soutenus par quelques inconditionnels !

Autonomie - Autofinancement

« Liberté de se gouverner par ses propres lois » (Petit Larousse).

Condition nécessaire et suffisante pour réussir toute entreprise de coopération, l'autonomie ne se décrète pas, elle se prend.

La tradition et la tutelle, voire la tradition de tutelle sont contraires à l'idée d'autonomie et donc de coopération.

Les structures de coopération régies par la loi de 1901 (liberté d'association) disposent à cet égard d'une bonne assise juridique... Cette assise juridique favorable est confortée en Rhône-Alpes par un objectif d'autonomie financière partielle qui lui donne une relative indépendance par rapport aux collectivités publiques qui l'ont créée et la contrôlent. La coopération doit être financée par la coopération, a-t-il été dit au moment de la préfiguration du projet.

Belle idée, malheureusement l'autonomie financière est encore trop souvent associée abusivement à la notion de « profits » et sacrifiée à l'idée de service public, elle est associée abusivement à la notion de « gratuité ». L'idée d'autofinancement est ainsi souvent rejetée avec force et par incompréhension, par certains inconscients professionnels.

Le corporatisme est à la fois le ferment et l'antidote de la coopération

B comme base bibliographique ou BRASIL

*BRASIL*² est la base de données bibliographiques régionale rhônalpine qui permet à partir d'un seul point d'accès et avec n'importe quel logiciel de récupérer par télécommunication de l'information bibliographique en provenance de la Bibliothèque nationale, du Cercle de la librairie et du réseau Direction du livre. Cette base est couplée avec un catalogue collectif régional, accessible par minitel.

Ces deux outils sont techniquement opérationnels depuis deux ans. Reste à encourager l'adhésion du plus grand nombre et ce n'est pas la moindre des difficultés, tant il est vrai qu'une évolution des techniques ne sert à rien si elle n'est pas, parallèlement, accompagnée d'une évolution des mentalités et des pratiques.

Faut-il rappeler que BRASIL souffre aujourd'hui d'une grave incompréhension de la part de l'administration centrale : régionale, modeste, certes, mais opérationnelle et à l'écoute de ses utilisateurs, elle va bientôt devoir s'autodétruire au profit d'un projet frère, national et déjà conquérant bien qu'il n'ait point encore vu le jour : l'alimentation de BRASIL en notices bibliographiques rétrospectives de la Bibliothèque nationale, autorisée par une convention en bonne et due forme, signée par les deux parties en 1989, vient en effet d'être précocement interrompue au profit de la mise en place

d'un « futur » service de diffusion national monoproduit, lui, et qui préférera au temps réel, proposé par BRASIL, un temps largement différé.

C comme culture, coopération, corporatisme

Culture : « La culture est ce qui sert à relier les hommes dans l'espace et dans le temps » dit Paul Langevin.

Lien social, facteur d'intégration, de subversion, d'émancipation, d'épanouissement, autant de définitions qualifiant parfois la culture que l'on pourrait appliquer à la coopération. La coopération sert à relier, à mettre en réseau. Elle est aussi facteur d'émancipation dans la mesure où elle permet de bénéficier des acquis d'autres expériences, d'accéder à de nouveaux cercles d'information et de parfaire ainsi sa propre réalité. Culture et coopération, deux concepts indissociables.

Coopération : « Méthode d'action par laquelle des personnes ayant des intérêts communs constituent une entreprise où les droits de chacun à la gestion sont égaux et où le profit est réparti entre les associés au prorata de leurs activités » (Petit Larousse).

Les bibliothécaires ont-ils des intérêts communs ?

Si oui, sont-ils prêts à transférer un peu de leur souveraineté au sein d'une structure qu'ils contrôlent en s'impliquant dans son fonctionnement ?

Si oui, souhaitent-ils évaluer leurs intérêts et retirer le bénéfice d'une action collective ? Sinon, pourquoi ?

Coopération est aussi le nom d'une revue trimestrielle publiée par nos soins, qui se targue d'avoir un avis sur tout ce qui peut passionner les bibliothécaires, de leur formation à leur identité, en passant par leur corporatisme, sans oublier l'image, l'informatisation et l'aménagement de leurs chères bibliothèques. *Coopération* engage à ce jour la fabrication de son vingtième numéro titré : « Livre : objet ».

Corporatisme : En positif : donne au bibliothécaire une identité et le définit socialement par un sentiment d'appartenance à un ensemble organisé, à un corps. Il organise de façon rationnelle et non conflictuelle ses rapports avec l'Etat et la société.

En négatif : repli sur soi, défense d'intérêts particuliers, culte de la différence, peur de la concurrence, refus du changement.

Le corporatisme est à la fois le ferment et l'antidote de la coopération.

D comme décentralisation

Décentralisation : « Donner une certaine autonomie aux divers organismes constituant une collectivité » (Petit Larousse).

Pour les bibliothèques, la décentralisation est associée à la loi du 9 janvier 1986 qui partage les compétences de la lecture publique entre l'Etat, les départements et les communes. C'est aussi, en dehors de tout cadre législatif, une association Etat-Régions qui a permis la mise en place de missions de coopération « supra-locales ».

L'idée de coopération est étroitement liée à celle de décentralisation et tout porte à croire qu'il n'y aura pas de véritable coopération tant que la décentralisation ne sera pas au-delà de son inscription dans les textes, acceptée dans les têtes.

Les observateurs avisés estiment que cela pourra demander plus de 25 ans. Ce qui, somme toute, n'est

2. BRASIL : Base régionale ACORD service information du livre.

pas beaucoup en regard du temps mis à la centralisation pour se faire.

E comme évaluation

Evaluation : « Estimation de la valeur, du nombre, de l'importance et de la grandeur des choses » (Petit Larousse).

Quand on dirige une agence de coopération, l'on ne peut que regretter là encore l'avance prise par le discours sur les faits. Comment interpréter, en effet, qu'à l'heure où les pages de la presse professionnelle se remplissent de méthodes d'évaluation, les bibliothèques qui génèrent plus de 80 % de charges structurelles portent parfois un regard aussi critique sur les moyens de la coopération... alors qu'avec une masse salariale fort congrue et des coûts de structure quasi inexistantes, les outils de coopération mis en place génèrent des services eux-mêmes source d'économies d'échelle pour les bibliothèques !

F comme formation

Formation : « La formation est en général ce qui est pris en compte pour déterminer la compétence qui, dans un système professionnel, est la mesure de toute chose, et la chose la plus difficile à mesurer », selon Rémi Lenoir.

La formation professionnelle est un dispositif permettant de donner forme à une profession, de transmettre les codes d'appropriation et de reconnaissance du métier.

Le métier de bibliothécaire est riche d'enseignements tous niveaux : celui de l'ENSB³, qui délivre aujourd'hui des diplômes universitaires pour les personnels d'encadrement et les candidats à la

recherche, ceux des centres régionaux de formation eux aussi désormais intégrés aux universités, sans compter l'enseignement élémentaire délivré par la profession elle-même et les cycles de formation continue.

Le bibliothécaire est donc bien formé contrairement à ce qu'il prétend trop souvent. Il lui reste à restituer dans l'exercice de son métier les acquis de cette formation, mais cela devient alors une question d'initiative et non plus d'apprentissage !

Quant à l'enseignement de la coopération, s'il reste peut-être trop élémentaire dans les centres de formation, il est aussi question de pratique, d'état d'esprit, d'ouverture et de bon sens. C'est l'apprentissage de la vie sociale qui est ici essentiellement concerné puisque la base du fonctionnement est le travail en équipe. Ce travail en équipe devrait être aussi synonyme du respect des règles concrètes de bon fonctionnement : ponctualité, préparation des réunions, respect d'un ordre du jour, partage des compétences, etc.

G comme gratuité

Gratuité : Concept associé à celui de service public et fort ancré dans l'inconscient professionnel, le concept de gratuité défie toute logique. Pourquoi un service est-il considéré comme gratuit quand il est financé par une seule collectivité publique, Etat ou autre, et payant quand son coût est partagé ? Or c'est bien de cela qu'il s'agit quand l'ACORD s'entend objecter que la diffusion des notices bibliographiques serait largement acceptée si elle était « gratuite ».

Le bibliothécaire ne fait pas bon ménage avec l'argent, il est vrai que son salaire ne lui offre pas cette tentation, mais s'agissant de coopération, c'est bien là que le bât

Le concept de gratuité défie toute logique

blesse. La participation de chacun ne peut se faire qu'à travers l'acceptation du principe de tarification des services, qui elle-même nécessite une transparence des coûts... de ces coûts qui sont si fréquemment occultés dans les bibliothèques, les coûts de structure et de personnel.

Si l'on considère que ce refus d'achat et donc de coopération se fait en toute bonne conscience, au nom de la gratuité, l'on mesure mieux le chemin qui nous reste à parcourir !

H comme hiérarchie

Hiérarchie : La coopération pourrait être un bon substitut à la hiérarchie. Les lois de décentralisation, en répartissant des compétences, ont dans le même temps supprimé tout rapport de tutelle entre les collectivités. Le travail entre collectivités ne peut donc se faire qu'en coopération.

Il reste que la relation hiérarchique façonne les équipes et rend difficile la coopération entre les différents échelons. Ceci pose l'éternelle interrogation formulée par tous les directeurs de bibliothèques : comment associer « la base » aux actions de coopération ? Mais les problèmes se manifestent aussi au niveau des responsables, qui se situent dans certains cas dans des positions de rivalité : leur notoriété, celle des établissements qu'ils dirigent, sont parfois des freins à une bonne mise en œuvre de la coopération. Seule une solidarité forte pourrait parer à cet état de fait.

I comme identité

Identité : L'un des objectifs affirmé des fondateurs de l'ACORD était de créer une cohésion des profes-

3. ENSB : Ecole nationale supérieure de bibliothécaires.

Il arrive que le lecteur soit le grand oublié de nos débats

sionnels autour d'un sentiment d'appartenance régionale. Pari difficile quand on sait que la région Rhône-Alpes, à la différence de régions comme la Bretagne ou l'Alsace, n'a ni histoire, ni langue identitaire. Pari d'autant plus difficile quand on comprend que les enjeux périphériques sont souvent perçus comme des menaces pour la cohésion nationale et que certains professionnels vivent encore dans la nostalgie d'une administration centrale « super-protectrice ». L'identité régionale qui pourrait être un ciment pour la coopération reste à façonner.

J comme jargon

Jargon : AGAPE, BLLD, CADIST, CNUSC, EARN, FFCB, INTERMARC, IPPEC, ISBN, ISSN, LAMECH, LEDA, OCLC, OPAC, ORIADOC, PIB, RAMEAU, RBCCN, REBUS, SIBIL, SUNIST, TEXTO, TRANSPAC, nul n'entre en coopération s'il ne sait décoder ces sigles. Les coopérateurs initiés auront remarqué que cette liste est loin d'être exhaustive. Alors, attention à l'enfermement groupusculaire qui guette et qui est aussi (encore !) un frein à la coopération !

K comme kilo

Kilo : « Préfixe qui, placé devant une unité de mesure, la multiplie par mille » (Petit Larousse). Ce préfixe est de plus en plus utilisé dans le langage de la coopération pour :

- quantifier une information qui prolifère : le kilo-octet
- mesurer le nombre de rayonnages qui stockent les livres et autres

médias de nos médiathèques régionales. Unité de mesure : le kilomètre

- évaluer les exorbitants bénéfices dégagés par les tarifications de l'ACORD, au moyen du kilofranc.

L comme lecteur, Libra

Lecteur : Point de convergence de notre action, il arrive qu'il soit le grand oublié de nos débats !

Il l'est quand les bibliothèques ne sont pas suffisamment ouvertes et qu'elles fonctionnent avec des horaires fantaisistes et à géométrie variable.

Il l'est quand on lui refuse l'accès à la nouveauté sous prétexte qu'il faut la cataloguer.

Il l'est encore, quand on considère qu'il n'a pas le statut qu'il faut pour consulter certains livres érudits...

Alors pour permettre au lecteur d'être roi, gagnez du temps, coopérez !

Libra . Comme son nom ne l'indique pas, LIBRA était un logiciel « conseillé », qui aurait dû mettre son génie informatique au service de l'ensemble des activités d'une bibliothèque : prêt au réseau. C'est cette ambition totalitaire qui lui fut fatale. « Qui trop étroitement mal embrasse ». De retard en rendez-vous manqué, essoufflé qu'il était, il dut abandonner sa course après une trop longue « pause ». Un plus modeste compère, régional et simplement réseau, mais opérationnel et efficace, dénommé BRASIL, lui survécut jusqu'à ce jour. Son temps est aujourd'hui compté. Il mourra d'une mort lente mais préméditée.

M comme médiathèque

Médiathèque : Néologisme longtemps contesté dans la profession et qui a même fait l'objet, si mes sources sont bonnes, d'une véritable guerre de religion entre les « ultras » de la bibliothèque publique et les « cryptos » de la médiathèque de secteur, tandis que les diplomates de la profession tentaient de lancer le concept de bibliothèque multimédia. Quant à ceux que ce débat dépassait, ils créèrent des maisons du livre et du son. Aujourd'hui les agences de coopération militent en faveur d'un concept élargi de « médiathèque » et mettent en place des services favorisant l'introduction des nouvelles « thèques » dans les équipements qui le souhaitent.

N comme normalisation

Normalisation . Recommandées avant la décentralisation, les normes sont devenues obligatoires avec son application. Quel paradoxe !

Il est vrai que, puisque le fonctionnement en réseau permet d'imaginer un autre fonctionnement que celui traditionnel de « centrales-annexes », l'on devrait pouvoir construire des annexes sans centrales, contrairement à ce que « suggère » la loi. En revanche, il restera toujours difficile d'échanger de l'information bibliographique sans un respect rigoureux des normes. Nous en concluons que la coopération bouscule nos habitudes normalisatrices puisqu'elle en renie certaines pour en complexifier d'autres !

O comme ontologie

Ontologie : Preuve de l'existence d'un Dieu de la coopération, visant après l'avoir posé comme parfait, à soutenir que s'il n'existait pas, il ne serait pas parfait, donc qu'il existe.

Cette preuve est réfutée par certains bibliothécaires qui y voient, dans le sillage de Kant, un sophisme.

Tous les débats et/ou ébats professionnels sur la coopération reposent sur ce grave malentendu.

P comme partenariat, pluralisme

Partenariat-pluralisme : Le partenariat est la base de la coopération. Coopérer c'est travailler avec d'autres et pas seulement d'autres soi-mêmes : les bibliothèques coopératrices qui sont d'ailleurs celles qui ont l'habitude de travailler localement dans l'interdisciplinarité, le savent bien. Quant au pluralisme, il évoque, au-delà de l'idée d'échanges et d'actions communes, l'idée de décisions communes. Et c'est bien là que tout se complique : prenons un exemple parmi d'autres, celui de l'administration de l'ACORD ! Il fut décidé dès l'origine qu'elle serait plurielle : l'ACORD ne serait ni faux nez de l'administration, ni une association professionnelle, ni un outil au service des politiques. Il fut ainsi décrété que le développement de l'ACORD dépendrait du triumvirat Etat/Région/Professionnels. Si cette idée baroque a rendu les débats des conseils d'administration quelquefois houleux, elle fut aussi, jusqu'à ce jour, le réel garant de l'autonomie de l'ACORD contre toutes les dérives étatiste, corporatiste ou clientéliste, que pouvaient craindre les uns ou les autres.

Q comme quantité et qualité

Quantité, qualité : Faire de la qualité avec de la quantité, c'est encore coopérer.

La coopération, en effet, permet la régulation de la quantité : une bonne bibliothèque seule a tendance à capitaliser l'information pour pouvoir répondre aux

demandes supposées des lecteurs : l'offre court toujours le risque d'être mal adaptée à la demande. Avec un fonctionnement en réseau, l'offre et la demande s'ajustent et le service en devient plus pertinent.

R comme réseau

Réseau : Le concept de « réseau » a fait couler beaucoup d'encre ces derniers temps et ACORD n'a pas manqué d'y ajouter son grain de sel⁴.

Les concepts de coopération et de réseau sont évidemment étroitement liés : la pratique de la coopération sur le terrain confirme que le projet constitutif d'une réelle coopération inter-bibliothèques est bien celui d'un réseau documentaire qui engage non seulement les professionnels mais aussi les élus, dans des relations d'« intercommunalité ». A l'orée du troisième millénaire, un réseau documentaire repose forcément sur une infrastructure technologique solide : c'est pourquoi nous sommes en Rhône-Alpes aussi attachés au réseau bibliographique BRASIL qui a structuré l'ensemble du travail d'ACORD, bien qu'il ait été l'action de coopération la plus difficile à mettre en place, dans la mesure où elle a bouleversé totalement les mentalités et les pratiques de travail.

Au-delà du regroupement des professionnels, le réseau bibliographique favorise, en effet, la mise en commun des services, et l'impact sur le public en est d'autant plus visible. Les autres actions de coopération (animation, étude, recherche, formation), si elles sont nécessaires et favorisent

la constitution de réseaux professionnels, restent des actions d'accompagnement. Elles suscitent d'ailleurs davantage une attitude de consommation de la part des utilisateurs qu'une attitude de réelle coopération. Les bibliothécaires qui assistent à un colloque, ou achètent un journal participent rarement, à quelques exceptions près, à leur élaboration. De fait, ces actions de coopération remportent tous les suffrages, car elles encouragent les échanges sans engager véritablement les coopérateurs mais se justifieraient-elles encore si elles n'aboutissaient pas, au bout du compte, à la mise en place d'un meilleur service documentaire ?

S comme statuts

En cette époque de turbulence, contentons-nous de dire que, de la définition des nouveaux statuts des bibliothécaires dépend l'avenir de la coopération.

La coopération, nous l'avons dit, repose essentiellement sur le professionnalisme, qui dépend, lui, non seulement de la formation mais aussi du recrutement. Or le recrutement est conditionné par l'attractivité d'une profession, elle-même indissociable des statuts qui la régissent.

T comme temps

Temps : Le temps est l'indispensable élément de la gestation d'un projet de coopération. C'est en effet sa capacité à résister à l'usure du temps qui en définira la force et la pertinence.

Après avoir appris à marcher et à parler (2-3 ans), la coopération aborde l'âge de raison (6 ans). Elle sait désormais lire, écrire et compter. Elle a emmagasiné son capital et son déficit d'affectivité, d'attraction et de rejet. On dit que, dans l'éducation d'un enfant, tout se joue les six premières années. Espérons que celui-ci ne sombrera pas dans la délinquance et devien-

4. *Coopération*, spécial réseau, n° 5.

dra un adulte capable d'autonomie. Réussir un projet de coopération est moins un problème de temps que de concordance des temps et la difficulté est que chaque partenaire de la coopération n'a pas la même notion du temps.

U comme unité

Unité : En reliant les différentes composantes de/des professions de la documentation, la coopération contribue à créer une certaine unité, sans pression tutélaire. Cette unité de fait a-t-elle autant de pertinence que l'unité « de principe » dont semblerait dépendre, à en croire les nombreux débats qui enrichissent nos journées d'étude, l'avenir de notre profession ?

V comme verticalité

Verticalité : « Coopération verticale », quelle contradiction dans les termes ! Cette formule nous laisse méditer sur la difficulté de mettre en place des « politiques de coopération », car il est clair que la coopération, pour être effective, ne peut être que l'expression de volontés locales, et ne s'exercer qu'« horizontalement ». Alors, rassemblons nos forces car pour des professionnels souvent peu préparés à ce type de fonctionnement, la route risque d'être longue.

WXYZ

En regroupant ces quatre lettres, j'épargnerai au lecteur la fatigante lecture d'un abécédaire qui ne saurait pas laisser au temps l'achèvement d'un travail de longue haleine. La coopération a encore de longues années devant elle tant il est vrai qu'elle balbutie encore. Nul doute qu'à l'âge de sa maturité, des coopérateurs avertis et non plus permanents sauront le compléter.

Mars 1990